

MM/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 21

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le : 05 MARS 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes I. MILLET, F. MOURET, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, B. CLARETON, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à M. MARTEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO

ABSENTS : N. BOUABDALLAH, M. TEISSIER, S. COMBE

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence ANZALONE

20250305 – 23/URBA07. INTEGRATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD76
(chemin de la Pointue) DANS LE DOMAINE ROUTIER COMMUNAL

L'article L.141-3 du code de la voirie routière prévoit que le classement et le déclassement des voies communales soient prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône propose de déclasser au profit de la commune de Châteaurenard, la route départementale RD 76 (chemin de la Pointue) du PR+0 au PR+150 ainsi que les ouvrages d'arts et ouvrages hydrauliques associés. Ainsi, la commune de Châteaurenard sera en mesure de répondre aux attentes des administrés en procédant à des aménagements particuliers dans ce secteur de son territoire.

L'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 19 février 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 24 voix pour, 5 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE l'intégration dans le domaine public routier communal de la route départementale RD 76 du PR+0 au PR2+150 (chemin de la Pointue),

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 mars 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

A blue ink signature of Marcel Martel is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CHATEAURENARD" around the top edge and "(G-du-Rh.)" at the bottom, with a central crest featuring a shield and a crown.